

Coût d'une avance sur assurance vie : Le connaissez-vous ?

La possibilité d'obtenir une avance sur contrat d'assurance vie est proposée par certains assureurs comme alternative à des retraits.

Mais attention !

Une avance est une sorte de prêt in fine (remboursable à la fin sans mensualités) consenti par l'assureur en fonction de l'argent placé sur l'assurance vie. Cette possibilité a bien évidemment un coût (intérêt appliqué à la somme prêtée).

Si les modalités d'un tel prêt ont été prévues dans les conditions générales du contrat, le coût du prêt peut évoluer selon des modalités prévues dans le document. Le coût du prêt est habituellement ajusté sur les taux obligataires ou le rendement du fonds en euros majoré d'un pourcentage.

Source : Le Revenu.

Le conseil JD :

C'est la raison pour laquelle lorsque vous constatez l'existence d'une avance sur un contrat d'un de vos majeurs protégé, il convient de la rembourser au plus tôt en effectuant un rachat partiel afin de ne pas accroître le coût du crédit consenti par la compagnie d'assurance.

